

# ÉNONCÉ DES FAITS ET DES CRITÈRES

## École sur la loi juive Beit Din de GEN J

2010

### Éléments à inclure dans le mémoire (*Factum*)

1. Page couverture
  - a. Nom des participants
  - b. École
  - c. Nom des demandeurs et des défendeurs
2. Table des matières
3. Les faits à l'examen
4. Présentation de la problématique/*sugiot* (annexes particulières)
5. Analyse de chaque question à partir de documents sources hébraïques
6. Conclusion

### Critères permettant de juger des faits – Total 50 points

#### Présentation et démarche

- Tous les éléments figurant ci-dessus ont été inclus ; le libellé est très clair et intelligible
- Peu de fautes d'orthographe et de grammaire
- Usage respectueux de la langue (ex. : *Il a réagi sous pression*, plutôt que *Il a réagi bêtement*)  
(10/50)

#### Questions/*Sugiot*

- L'ensemble des questions ont été bien présentées et expliquées  
(10/50)

#### Analyse

- Chaque question fait l'objet d'une étude approfondie
- Les sources hébraïques sont citées avec toute la rigueur voulue
- Les documents appropriés sont mis à contribution pour valider ou invalider les questions
- L'argumentaire utilisé est clair ; les sources hébraïques pertinentes sont appliquées et analysées dans le détail  
(15/50)

#### Corrélations

- La corrélation est établie entre les questions à l'étude/les sources hébraïques et les expériences
- Le lien est fait entre les sources hébraïques et la vie de tous les jours dans le monde moderne  
(15/50)